

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 10 décembre 2024

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,

SECRETAIRE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2024-108

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 6

| |
|---|
| ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES ESPACES SANS TABAC – CONVENTION AVEC LE COMITE DES CÔTES D'ARMOR DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER |
|---|

Le tabagisme est une cause évitable de mortalité en France, qui fait encore de nombreux morts : 73 000 décès annuels dont 45 000 par cancer. Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique. Plusieurs écoles lors de conseils d'école ont émis le souhait que la Commune agisse sur l'aspect du tabagisme devant les sites scolaires.

La Ligue Contre le Cancer propose aux collectivités de créer des espaces sans tabac aux abords des écoles avec les objectifs suivants :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Dénormer le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Ainsi, il est proposé de conventionner avec la Ligue Contre le Cancer et de prévoir :

- La mise en place de panneaux « espace sans tabac » et la réalisation d'un marquage au sol devant chacune des écoles primaires ;
- Une action à visée pédagogique plutôt que répressive à l'égard des contrevenants.

Afin de récolter une adhésion maximale des usagers et en vue d'offrir un outil de prévention efficient, la Commune a fait le choix de s'inscrire dans projet pédagogique intégrant les enfants, les parents et le personnel sur site. Cette initiative innovante est, par ailleurs, soutenue financièrement par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre d'un appel à projet.

Une expérimentation avec l'école Mathurin Méheut sera lancée lors de l'année scolaire 2024/2025. Après évaluation de l'action et adaptation si nécessaire, le déploiement dans les autres écoles se fera dans un délai de 3 ans.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le partenariat avec le comité des Côtes d'Armor de la Ligue Contre le Cancer pour créer des espaces labellisés « Espace sans tabac »,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat afférente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2024**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **23 DEC. 2024**

De la publication le **23 DEC. 2024**

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale